



Le Plan vert et climatique du Manitoba

Son incidence sur les agriculteurs et l'agriculture

Exemptions du prix du carbone pour les agriculteurs

Les exploitations agricoles et les agriculteurs cultivent et élèvent la nourriture que nous mangeons. Ce sont des « preneurs de prix » sur les marchés intérieurs et mondiaux, ce qui leur laisse peu de marge pour amortir une hausse des coûts (p. ex., des carburants). En conséquence, le Plan du Manitoba inclura deux exemptions majeures destinées aux agriculteurs et aux exploitations agricoles :

- La taxe carbone ne s'appliquera pas aux carburants colorés utilisés par les exploitations pour leurs activités agricoles.
- Les émissions agricoles directes (p. ex., émissions des sols ou imputables à la fermentation entérique) ne seront pas visées par la tarification du carbone.

L'application de la taxe carbone aux émissions agricoles divergerait des pratiques de tarification du carbone d'autres administrations et placerait les agriculteurs du Manitoba en position de désavantage concurrentiel.

Agriculture durable

Les agriculteurs manitobains sont en première ligne face au changement climatique et doivent être à la pointe des solutions. Le Plan vert et climatique du Manitoba propose des mesures audacieuses qui aideront les agriculteurs à adopter des pratiques de gestion offrant des bénéfices en matière d'adaptation et réduisant les émissions agricoles.

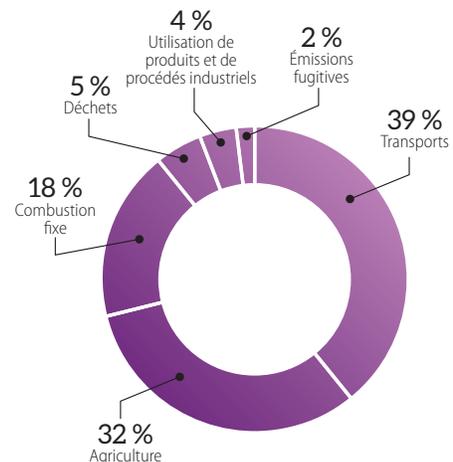
Émissions agricoles

Deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la province, l'agriculture représentait 32 % du total des émissions au Manitoba en 2015.

Séquestration du carbone

Même si l'agriculture est une source importante de GES, les sols agricoles et la biomasse peuvent aussi constituer des puits de carbone efficaces contribuant à réduire la quantité de dioxyde de carbone qui pénètre dans l'atmosphère. Le nouveau plan encouragera les possibilités de séquestration du carbone dans les écosystèmes et les sols agricoles.

Émissions de GES au Manitoba en 2015
= 20,8 mégatonnes d'éq. CO₂



Growing Outcomes for Watersheds (GROW)

Le Manitoba va lancer un programme de gestion de biens et services écologiques appelé GROW, conçu au Manitoba et basé sur le modèle ALUS de Services de diversification des modes d'occupation des sols. Ce programme axé sur les bassins hydrographiques aidera à réduire l'incidence des inondations, à diminuer les charges en nutriments, à améliorer la qualité de l'eau, à stocker le carbone, à protéger les milieux humides, à atténuer les effets des sécheresses et à protéger les sources d'eau potable.

Pratiques de gestion bénéfiques

Le Manitoba soutiendra l'application dans les fermes de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) qui procurent aux exploitations agricoles des avantages du point de vue de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

Centre manitobain pour l'agriculture durable

Le Manitoba met au point le concept d'un nouveau centre manitobain pour l'agriculture durable afin de renforcer les capacités de recherche sur le changement climatique pour ce qui a trait à l'agriculture, et ce, pour soutenir la production agricole, la réduction des émissions de GES, l'accroissement de la séquestration du carbone dans les sols et le renforcement de la résilience aux conditions météorologiques extrêmes.